



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 novembre 2021]

Date de la convocation

17 novembre 2021

Date d'affichage

24 novembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 99/ 2021

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Nouveaux tarifs de la piscine de Pichery

Madame le Maire informe l'assemblée que les tarifs d'entrée de la piscine de Pichery, inchangés depuis sa création en 2001, feront l'objet d'une actualisation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Actuellement	A partir du 1 ^{er} janvier	
		Gaillacois	Hors Gaillacois
Adultes	1 entrée = 2€	1 entrée = 2,50€	1 entrée = 3,50€
	10 entrées = 16€	10 entrées = 21€	10 entrées = 31€
Enfants	1 entrée = 1€	1 entrée = 1€	
	10 entrées = 8€	10 entrées = 8€	
Leçon aquagym, Aquapalme, Aquabike	1 entrée = 4€	1 entrée = 5€	1 entrée = 6€
	10 entrées = 33€	10 entrées = 43€	10 entrées = 53€
Location Aquapalme / Aquabike	1 entrée = 6€	1 entrée = 4€	1 entrée = 5€
		10 entrées = 33€	10 entrées = 43€
Pompiers, gendarmes	Gratuit	Gratuit pour ceux travaillant sur la commune (sur présentation de la carte professionnelle)	Prix adultes
Agents et retraités de la municipalité	Gratuit	Gratuit	

La gratuité pour les agents et les retraités de la municipalité est valable à titre individuel.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'actualisation des tarifs de la piscine de Pichery telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 24 novembre 2021